



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

DAAF
Saint-Phy - BP651
97108 Basse-Terre Cedex

Téléphone : 05 90 99 09 09
Télécopie : 05 90 99 09 10
Mèl. : daaf971@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://daaf971.agriculture.gouv.fr>

Horaires d'ouverture au public :
Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h00 et 14h30-16h
Mercredi, vendredi : 8h-12h00

**Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Offre de volontariat de service civique

Proposition de mission : Archiviste de la DAAF

1. Organisme d'accueil :

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à Basse-Terre
N° d'agrément : NA-000-16-00150-00

2. Formations, expériences et qualités demandées

Formation ou diplôme d'archiviste, bac + 2 minimum

Capacité opérationnelle à utiliser les outils informatiques (outils bureautiques et applications web)

3. Présentation de l'environnement professionnel

Le poste proposé prend place au sein du Secrétariat général de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de la Guadeloupe (110 agents). L'activité portera sur les archives produites par l'ensemble des services de la DAAF.

4. Objectif du poste

Le volontaire participera à la gestion des 900 mètres linéaires des archives de la DAAF. Il participera au tri des archives datant de plusieurs décennies, afin de procéder au versement aux archives départementales ou à l'élimination des documents selon la réglementation en vigueur.

Une autonomie est attendue du candidat, ainsi qu'une force de proposition.

Ses principales missions seront les suivantes :

- Dresser un état des lieux de l'existant,
- Traiter les fonds d'archives existantes (reconditionnement, cotation, élimination),
- Procéder au classement et au tri des dossiers archivés tous domaines,
- Organiser les fonds et réaliser un fonds de classement (analyse et tri),
- Assister et conseiller les services sur leurs obligations en matière d'archivage.

5. Conditions matérielles

Indemnité de base de 824,49 € mensuel brut pour les volontaires dont la résidence principale se situe en Guadeloupe,.

Indemnité supplémentaire de 755,49 € mensuel brut pour les volontaires dont la résidence principale ne se situe pas en Guadeloupe, soit un total de 1579,95 € brut.

Couverture complémentaire des risques qui ne sont pas pris en charge par le régime de sécurité sociale. Prise en charge du voyage aller et retour et du transport des bagages à concurrence de 50 kg (0,3 m3) d'effets personnels par voie aérienne ou 130 kg (1 m3) par voie maritime entre son domicile et son lieu d'affectation, par la voie la plus directe et la plus économique

6. Temps de travail et droits à congés

Temps de travail de 35 h par semaine.

Droit à congé annuel de deux jours ouvrés par mois de service effectif.

7. Durée :

6 mois renouvelables jusqu'à 24 mois

8. Disponibilité :

Poste à pourvoir au 1^{er} octobre 2018

9. Modalités de candidature :

Transmission d'un *curriculum vitae* et d'une lettre de motivation
Entretien (téléphonique ou sur place)

10. Contacts :

Valérie ARCHIMBAUD
Secrétaire générale
DAAF de Guadeloupe
St Phy – BP 651
97108 Basse-Terre Cedex
Tel : 05 90 99 09 09
Mail : valerie.archimbaud@agriculture.gouv.fr

Nathalie FIOU
Adjointe à la Secrétaire générale
DAAF de Guadeloupe
St Phy – BP 651
97108 Basse-Terre Cedex
Tel : 05 90 99 09 09
Mail : nathalie.fiou@agriculture.gouv.fr

Pour en savoir plus sur le statut de volontaire service civique outre mer, vous pouvez consulter le site : www.service-civique.gouv.fr